

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIÈRE-MADELEINE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 4 août 2025 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
 Madame Noëlla Daraiche, conseillère
 Monsieur Albin Fournier, conseiller
 Madame Sylvie Langlois, conseillère
 Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
 Monsieur Denis Lavoie, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire, M. Joël Côté, ouvre la séance.

2025-08-493

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour ®
- 3) Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2025 ®
- 4) Acceptation des déboursés de juillet 2025 ®
- 5) Acceptation des comptes à payer®
- 6) Rapport du maire
- 7) Carte de membre 2025, journal le Phare ®
- 8) Achat lampadaire solaire ®
- 9) FRR volet 4 ®
- 10) Appui à la démarche (Ensemble pour un accès aux ressources maritimes) ®
- 11) Suivi du conseil
- 12) Correspondance
- 13) Varia
- 14) Période de questions
- 15) Levée de la séance ®

2025-08-494

Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2025

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal du 7 juillet 2025 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

2025-08-495

Acceptation des déboursés de juillet 2025

Il est proposé par Denis Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que les déboursés de juillet 2025 soient adoptés tels que présentés.

2025-08-496

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 28 juillet 2025; en conséquence, après discussion, il est proposé par Albin Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 56 966,04 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

Rapport du maire

Le maire présente les grandes lignes du « Rapport du maire ». Ce document sera posté à tous les résidents de la municipalité le 5 août 2025.

RAPPORT DU MAIRE
Sur la situation financière de la Municipalité
Sainte Madeleine de la Rivière-Madeleine

Chers concitoyennes et concitoyens, conformément à l’article 955 du Code Municipal, voici la situation financière de la municipalité telle que présentée par nos vérificateurs financiers.

TATS FINANCIERS 2024	
Revenus	1 044 409 \$
Charges	<u>(1 333 522) \$</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	(289 113) \$
Immobilisations :	
Amortissement des immobilisations	365 158 \$
Produits cession	1 947 \$
Remboursement de la dette à long terme	<u>(17 316) \$</u>
	61 676 \$
Affectations :	
Activités d'investissement	12 246 \$
Excédent de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	<u>72 922 \$</u>
Fonds réservés :	
Excédent non affecté	120 609 \$
Fonds éoliens non affecté	192 621 \$
Fonds de roulement	30 000 \$
Fonds réservés eau potable	36 000 \$
Fonds réservés carrières et sablières	158 237 \$
Total disponible au 31 décembre 2024	<u>537 467 \$</u>

Situation financière 2024

Nous pouvons assurément dire que la municipalité se trouve dans une situation confortable financièrement. Dans l'ensemble, les dépenses engagées respectent les prévisions budgétaires adoptées par le conseil municipal.

Comme chaque année, la municipalité pouvait compter sur des revenus provenant du parc Éolien Gros-Morne/Ste-Madeleine, à la hauteur de 165 800 dollars.

Les redevances ont été affectées au budget 2024 évitant, entre autres, une hausse de taxes de services en eau potable.

Il est évident de mentionner que l'accueil touristique et les Croisières du Cap-à-l'ours contribuent à améliorer les retombées économiques aidant du même coup nos acteurs du secteur récréotouristique (Hôtels, campings, restaurants, café, commerces de toutes sortes, etc.)

Je termine en mentionnant que l'exercice financier se concrétise avec un surplus de 72 922 \$ dollars.

CONTRATS OCTROYÉS DE PLUS DE 25 000,00 \$

FQM assurances	31 786,58 \$
Web Total	45 946,31 \$
Dette totale au 31-12-2024	165 909 \$

Projets 2025

Promenade reliant le phare à la Marina

Ce projet vise à améliorer les déplacements pour les gens de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, autant pour les résidents que pour les visiteurs. En plus d'améliorer la qualité de vie des citoyens en rendant les déplacements plus sécuritaires, il vient aussi appuyer notre industrie touristique.

Acquisition de la marina appartenant au MPO

Ce dossier-là est plus qu'important pour notre communauté. En faisant l'acquisition de la marina, on s'assure qu'elle garde son caractère public. Ce serait vraiment inacceptable, et même impensable, que ce secteur, qui est une partie essentielle du développement touristique de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, tombe entre des mains privées.

Mise à niveau de la piste d'atterrissage

La municipalité est maintenant propriétaire de cette infrastructure imposante. C'est assez unique pour une communauté de 300 personnes d'avoir une piste d'atterrissage ! C'est un atout souvent sous-estimé, mais qui, à sa façon, contribuera au développement touristique de notre coin. Des travaux sont en cours pour la remettre à niveau, ce qui fera bien des heureux chez les riverains qui ont un avion et un terrain autour de la piste.

Un village en mouvement

Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est en constante évolution depuis quelques années. Grâce aux redevances versées par Innergex, on a les moyens d'aller chercher des subventions pour réaliser plusieurs projets porteurs pour notre communauté. On tient aussi à souligner le travail des organismes du milieu, qui participent activement à la revitalisation du territoire, ainsi que l'implication des nombreux bénévoles qui s'y investissent avec cœur.

Sur ces bonnes nouvelles, je vous souhaite un très bel été et au plaisir de vous croiser !

2025-08-497

Carte de membre 2025, journal le Phare

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu unanimement de renouveler la carte de membre au Journal Le Phare 2025 au prix de 40\$.

2025-08-498

Achat lampadaire solaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut continuer d'améliorer ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE dans le parc de Manche-d'Épée, il y a un manque d'éclairage;

CONSIDÉRANT l'offre faite par Solidel pour un lampadaire solaire;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement de faire l'achat d'un lampadaire solaire de Solidel pour un montant de 9 090,00 \$.

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE-DE-LA-RIVIÈRE-MADELEINE À L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET PRÉSENTÉE DANS LE CADRE DU VOLET « COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – SOUS VOLET « COOPÉRATION INTERMUNICIPALE »

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux situés sur le territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie désirent présenter ensemble un projet de « *Révision du schéma de couverture de risques incendie* » dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Langlois et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine s'ENGAGE à participer au projet « Étude d'opportunité en sécurité incendie » sur le territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie;

QUE le conseil ACCEPTE d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le conseil NOMME la MRC de la Haute-Gaspésie, l'organisme responsable du projet et AUTORISE le dépôt du projet dans le cadre du volet – *Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale*;

QUE le conseil DÉSIGNE le directeur général et greffier de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Appui à la démarche « Ensemble pour un accès aux ressources marines »

ATTENDU QUE les ressources marines constituent un levier important pour le développement durable, la vitalité économique et la fierté territoriale des collectivités côtières du Québec;

ATTENDU QUE la Loi sur les océans du Canada affirme que les ressources marines doivent bénéficier à l'ensemble des Canadiens et reconnaît l'importance de ces ressources pour les collectivités côtières;

ATTENDU QUE les résidents du Québec font face à des restrictions importantes quant à l'accès aux ressources marines par des activités de pêche et de cueillette récréatives, contrairement aux citoyens d'autres provinces côtières comme la Colombie-Britannique et les Maritimes;

ATTENDU QUE la pêche et la cueillette récréatives sont des pratiques qui favorisent la transmission des savoir-faire, le maintien des traditions, la santé publique, l'éducation environnementale, le développement économique local et l'attractivité des régions;

ATTENDU QUE la démarche « Ensemble pour un accès aux ressources marines » vise à promouvoir un accès équitable, légalement encadré et écologiquement responsable aux ressources marines pour les citoyennes et citoyens du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Denis Lavoie et unanimement résolu QUE la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine appuie officiellement la démarche « Ensemble pour un accès aux ressources marines »;

QUE la Municipalité reconnaisse l'importance de favoriser un accès encadré, équitable et durable aux ressources marines pour ses citoyennes et citoyens;

QUE la Municipalité appuie la demande de « Ensemble pour un accès aux ressources marines » pour un soutien financier des gouvernements pour permettre une représentation citoyenne dans les comités consultatifs relatifs aux ressources marines et le développement d'initiatives en pêche récréative en eaux à marées au Québec;

QUE la Municipalité transmette une copie de cette résolution à l'organisme porteur de la démarche ainsi qu'aux autorités concernées (Pêches et Océans Canada, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministère des Affaires municipales et de l'Habitation), afin de manifester son appui à une révision des cadres réglementaires actuels en vue d'un meilleur accès aux ressources marines au Québec.

Rapport du conseil

Le maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

Correspondance

Le Maire, Joël Côté, fait lecture des diverses correspondances.

2025-08-501

CONSIDÉRANT la demande du Club des 50 ans et plus de Madeleine sollicitant un don sous la forme de billets pour une croisière à bord du *Cap à l'Ours* afin d'en faire le tirage lors de son pique-nique du 10 août 2025;

CONSIDÉRANT l'atout majeur que représente le Club des 50 ans et plus de Madeleine pour les aînés de notre Municipalité;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine offre au Club des 50 ans et plus deux (2) billets pour une croisière à bord du *Cap à l'Ours*.

Varia

2025-08-502

Réparation de la passerelle

CONSIDÉRANT que pour la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, il est essentiel d'implanter un parcours piétonnier et cyclable sécuritaire le long du littoral;

CONSIDÉRANT que la seule option pour traverser la rivière Madeleine est la passerelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est propriétaire de chaque côté de la passerelle;

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu unanimement de signifier à la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) de tenir compte de l'aspect piétonnier dans le dossier de la passerelle afin de permettre aux piétons et cyclistes de traverser la rivière de façon sécuritaire.

Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions des gens présents à la séance.

2025-08-503

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 50.

Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Joël Côté, maire

Vital Côté, directeur général